Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 307. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 2 NOVEMBRE 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Menecron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Kiosques.

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
Grand choix de CARROTTES DE CHEMINÉE et de TERRES CUITES VÉRITABLES.
La Maison n'a pas de succursale

UNE FILLETTE ÉTRANGLÉE A HALLUIN. -- UN DRAME SANGLANT A WATTRELOS

HUIT Pages 5 Centimes

(NOUVELLE POUR LA FÊTE DES MORTS)

LA DÉCEPTION DE JEAN OBERLÉ

A M. René Bazin, de l'Académie Française.

Deux ans s'étaient écoulés depuis que Jean Oberlé avait passé la frontière d'Alsace pour rester Français.

De la blessure que les douaniers allemands lui avaient faite à l'épaule, il ne demeurait qu'un souvenir et une cicatrice.

En revanche, celle du cœur saignait toujours. Tout au fond de son âme, une figure mélancolique et douce s'obstinait à ne pas mourir : Odile Bastian, la chère délaissée, la charmante fiancée de jadis, était toujours là, obsédante comme une ombre de rêve, douloureuse aussi comme au jour des adieux.

Jean avait bien essayé d'aimer, mais il n'avait pu. On savait à Nancy l'héroïsme de son sacrifice; la mâle beauté de ses vingt-trois ans, toute la grâce robuste d'une âme dont les malheurs et la souffrance avaient doublé la noblesse native, rayonnait autour de lui. Plus d'une fois, il avait surpris une invitation dans les regards et un aveu sur des lèvres; des mains s'étaient tendues vers la sienne et il avait été tenté de les saisir... Mais non ! il ne pouvait faire cela, et il s'en allait triste et fidèle, exilé dans la patrie reconquise, insondable aux curiosités mondaines, et fredonnant la chanson que l'oncle Ulrich lui avait apprise :

« *Le ruban des filles d'Alsace a noué mon* » *cœur.... Il a noué mon cœur dans un nœud* » *d'amour.... Dans un nœud d'amour que la* » *mort seule pourra briser.* »

Chaque semaine, il écrivait au bourg d'Alsheim; chaque semaine aussi il en recevait une ou deux lettres : elles venaient de sa mère, celles-ci mouillées de larmes et comme bordées de deuil; elles venaient d'Odile, celles-là toujours souriantes et gaies, pleines de l'indomptable espoir en un meilleur avenir.

—×—

Un soir de la fin d'octobre, il trouva sous sa porte un pli qui le fit tressaillir d'inquiétude; c'était l'écriture du père d'Odile. Il ouvrit et il lut :

Mon cher Jean,

Odile et moi nous voulons passer avec vous les fêtes de la Toussaint et des morts, en terre de France. Vous plairait-il de venir nous rejoindre à Bazeilles? Nous ferons ensemble le pèlerinage à l'ossuaire sacré.

Je laisse à Odile la joie de vous dire elle-même la bonne nouvelle. Sachez seulement que le bonheur est tout proche et que les obstacles sont levés...

En post-scriptum, Odile avait ajouté elle-même deux lignes fiévreuses : « Viens, mon Jean ! j'ai un secret à te dire. As-tu deviné ? »

Oui, il avait deviné, et il ne dormit pas de toute la nuit. Mais ce n'est pas la joie qui le tint éveillé. Jean avait beaucoup souffert depuis sa rentrée en France. Il avait souffert dans ses fiertés d'Alsacien, dans les délicatesses de sa conscience chrétienne. Cette patrie qu'il avait entrevue si belle, si noble en son illusion de jeune homme, il la trouvait maintenant triste à l'infini. Il avait rêvé d'une terre libre, maternelle à ses enfants, douce à la faiblesse, acceuillante aux idées généreuses et aux beaux dévouements... et c'était juste le contraire qu'il avait sous les yeux. On proscrivait, on exilait; chaque jour, des portes d'écoles ou de couvents se refermaient avec un bruit de tombeau clos, chaque jour, des convois d'hommes et de femmes se dirigeaient vers la frontière, allant chercher vers le Rhin une liberté qu'il avait prise pour de l'oppression.

Les journaux qu'il ouvrait lui donnaient le frisson. Ce drapeau de France qui lui était apparu comme le symbole de toutes les gloires, on le traînait au fumier. Les espoirs de revanche n'étaient plus qu'un bavardage d'enfant.

— « Si j'étais venu deux ans plus tard, se disait-il, on m'aurait insulté et reconduit à la frontière ! »

Il avait beau prêter l'oreille, il n'entendait autour de lui que le blasphème à tout ce qu'il aimait. Des bruits d'épées brisées, des gémissements de consciences violentées, des clameurs de foules ameutées, des refrains d'*Internationale* et des bouts de *Carmagnole*, il n'entendait que cela.

Et il n'avait plus que cela à offrir à Odile. Au lieu des cloches de Strasbourg sonnant à toute volée l'Alleluia de Pâques, je ne sais quel tumulte de voix ivres, de phrases creuses, de couplets titubants, des chants de feu et de sang. Il pensait :

— « Où mettrions-nous nos petits enfants ? L'enfant est la chose de l'Etat, en ce beau pays de France. Les pères et les mères n'y seront plus demain que des fonctionnaires provisoires; on viendra marquer les berceaux d'un chiffre administratif et frapper nos chers petits êtres à l'effigie jacobine... Non, je ne puis pas, je ne veux pas !... »

Quand l'aube se leva, Jean Oberlé avait pris une résolution; il irait à Bazeilles, il verrait Odile et son père, mais ce serait pour une dernier adieu...

—×—

..... Les cloches sonnent, lugubres, à l'église de Bazeilles. Il y a des groupes agenouillés devant l'ossuaire où, face à face, les morts de France et les morts d'Allemagne échangent le pardon du tombeau. On apporte des couronnes; on effeuille des prières. La scène est auguste dans sa muette majesté.

Ils sont trois, plus tristes que les autres. On sent qu'ils mènent un grand deuil et qu'ils apportent à ce sépulcre autre chose que la mélancolie des lointains souvenirs.

Ils se relèvent; ils s'en vont, silencieux, le front baissé, les paupières rouges. Ils ont pleuré.

— « Alors, Jean, tu crois que nous ne serions pas heureux en France ? » murmure Odile, et elle a dans les yeux une prière ardente, angoissée.

— « Non, mon Odile, la France n'est plus digne de toi ! »

— « Et si demain... ?

— « Ah ! oui, va, prie pour le pays. En attendant, je travaillerai à le faire meilleur... »

Le père ne dit rien. Il comprend les scrupules du jeune homme et il les respecte.

Ils sont à la gare. Le train siffle.

— « Adieu Jean ! » dit Odile en pleurant.

— « Non, au revoir ! à bientôt peut-être ! » répond le jeune homme.

Et tout seul, la poitrine gonflée de sanglots, se roidissant dans un énergique effort, il s'éloigne; il s'en va vers la lutte, vers le devoir,... vers l'espérance.

J. MONNERON.

BULLETIN

31 octobre.

Le F.. Vadecard a déposé une plainte contre M. Guyot de Villeneuve. Celui-ci interpellera vendredi le ministre de la Guerre sur « les sanctions » réclamées par la Chambre contre les délateurs.

—×—

Continuation lundi, des débats de l'affaire Dautriche, qui tournent de plus en plus à l'avantage des autre officiers inculpés.

—×—

On signale la prise du mont « Zykoff », par les Russes. Les Japonais avancent vers l'Est.

Une bataille acharnée a eu lieu le 30 octobre devant Port-Arthur.

—×—

Un crime horrible a été commis à Halluin : Une fillette a été tranglée en plein jour, dans sa chambre.

A Wattrelos s'est déroulé un drame sanglant à propos d'une question de jeu.

INFORMATIONS

L'amiral Mallarmé

Brest, 31 octobre, 12 h. 18. — L'amiral Mallarmé, rentré hier soir, a repris ses fonctions; il s'est refusé à toute déclaration.

Le Père Jésuite Delattre, professeur à Louvain nommé professeur d'écriture sainte, au Collège romain

Rome, 31 octobre. — Le Pape vient de nommer professeur d'écriture sainte, au Collège romain, le père jésuite Delattre, professeur à Louvain.

Cette nomination a été très remarquée, car le Père Delattre appartient à l'école de la vieille exégèse traditionnelle. Il a publié récemment un livre contre le père Lagrange, le directeur de la *Revue biblique* et l'un des chefs de l'exégèse progressiste.

Le Pape et la famille royale d'Italie

Pise, 31 octobre. — L'évêque de Pise est allé à la villa de San-Rossore pour rendre officiellement visite à la famille royale, et cela sur l'ordre exprès du Pape.

On comprend que cette visite ait été très remarquée, surtout à la veille des élections.

Scènes scandaleuses à la Chambre Espagnole

Madrid, 31 octobre. A la Chambre espagnole, la séance n'a été suspendue que ce matin à sept heures, et seulement jusqu'à quatre heures de l'après midi. Avant la suspension la Chambre s'est déclarée en permanence; depuis samedi trois heures de l'après-midi, jour et nuit, depuis trente-six heures donc, la Chambre siège et les cris, les bris des meubles et les bagarres n'ont cessé.

Pendant ce temps les députés ministériels et les députés républicains se sont relevés par détachement, sans trahir de symptômes de fatigue et sans vouloir céder. Les scènes scandaleuses qui se sont déroulées sont sans précédent dans les annales des Cortes.

CHOSES ET AUTRES

Au cercle.

— Etonnant de jeunesse, le vieux marquis?

— C'est à jurer qu'il retourne à l'enfance!

—×—

Galino cultive le genre descriptif.

— J'ai passé, dit il, mes vacances dans les plaines de la Beauce.

« Imaginez une immence forêt où il n'y aurait pas d'arbres... »

Et il continue sur ce thème.

—×—

Le bureau des renseignements du ministère de la guerre dépensait son temps et son argent à collectionner des fiches sur les hommes politiques.

— C'est vraiment trop se « ficher » du monde.

L'INCIDENT ANGLO-RUSSE

Une explication

Londres, 31 octobre. — D'après une dépêche que le *Daily Express* dit recevoir de Saint-Pétersbourg, et dont je vous transmets l'analyse sous toutes réserves, le ministre de la Marine de Russie aurait acquis la preuve que l'escadre de la Baltique tira sur ses propres torpilleurs, les prenant pour des torpilleurs japonais, lorsqu'ils apparurent soudain dans le brouillard devant la division des croiseurs.

Les deux torpilleurs s'étant approchés du transport qui se trouvait devant les navires de guerre, l'officier de quart du transport signala ce qui en était. Attaqué, un des torpilleurs, manœuvrant vivement, passa devant le transport et s'échappa dès que la canonnade commença. Le commandant de l'autre torpilleur, se croyant attaqué par des Japonais, ouvrit le feu avec ses canons à tir rapide, et plusieurs marins du croiseur le plus rapproché furent blessés.

Le commandant du torpilleur s'étant aperçu de son erreur fit signaux sur signaux et réussit à sortir de la zone du feu. Trois croiseurs continuèrent cependant à tirer et c'est alors que les pêcheurs anglais furent atteints.

L'enquête

Madrid, 31 octobre. — Dans les couloirs de la Chambre, le ministre d'Etat a déclaré savoir que la Commission internationale, chargée de l'examen de l'affaire de Hull, serait composée d'officiers anglais, russes, allemands et français, et se réunirait bientôt à Vigo.

L'Espagne ne serait donc pas représentée à la Commission.

On considère ici cette omission comme un manque de courtoisie.

Ajoutons que la Commission d'enquête à Vigo aura à vérifier ceci :

1° Tous les torpilleurs russes qui sont entrés dans la mer du Nord, il y a une dizaine de jours, existent-ils encore, ou bien y en a-t-il un qui manque?

2° Y a-t-il, parmi les torpilleurs arrivés à Cherbourg et à Tanger, un ou plusieurs qui portent des traces d'avaries produites par des obus?

Si la Commission donne une réponse affirmative à une de ces questions, il sera établi que les deux torpilleurs qui se trouvaient, dans la nuit du 21 au 22 octobre à Dogger Bank et qui, d'après l'amiral Rodjestvensky auraient été des torpilleurs « ennemis », étaient en réalité deux de ses propres torpilleurs.

La flotte de la Baltique

Alger, 31 octobre. — Les contre-torpilleurs russes *Bedovy*, *Bravy* et *Distry* sont arrivés cet après-midi, venant de Tanger. Ils attendront des ordres à Alger et y renouvelleront leur approvisionnement de charbon.

Villa-Garcia, 31 octobre. — Les croiseurs anglais *Suffolk*, *Endymion*, *Theseus* et *Thermès*, venant du Sud, sont arrivés hier : d'autres sont attendus; de nombreuses dépêches entre l'Angleterre et le chef de l'escadre sont échangées; deux croiseurs sont sortis aujourd'hui pour faire une croisière. Ils rentreront dans la soirée.

Gibraltar, 31 octobre. — Le cuirassé anglais *Hannibal* est parti ce matin pour les eaux de Tetouan.

— Vous ne pouvez pas passer commandant parce que vous faites élever vos enfants chez les religieux.

— Mais je n'ai pas d'enfants, mon colonel !

— Ça ne fait rien, ce doit être alors ceux de votre sœur !

LA SÉPARATION

Un article de M. de Mun

M. de Mun examine, dans le *Gaulois*, les conséquences du débat sur la Séparation qui a eu lieu à la Chambre, le 22 octobre. Il proteste contre la neutralité de l'Etat en matière religieuse telle que la conçoit M. Deschanel et lui oppose l'exemple de la république américaine :

...Non ! je ne crois pas du tout que l'Etat neutre en matière de religion, c'est-à-dire, apparemment, l'Etat ne reconnaissant aucun culte religieux, n'en professant aucun dans les actes de la vie nationale, soit nécessairement l'Etat de l'avenir.

Je ne le vois, autour de nous, s'annoncer nulle part : il m'apparaît, au contraire, que notre athéisme officiel constitue de plus en plus une exception parmi les peuples.

La seule nation du monde qui soit, à l'heure présente, une grande démocratie organisée, offre un spectacle tout opposé. L'année dernière, on inaugurait à Washington le monument de William Shermann, l'un des plus illustres généraux de l'armée des Etats-Unis, dans la guerre de Sécession.

Après la revue, devant le président Roosevelt découvert, en présence de l'immense assemblée, debout, tête nue et recueillie, le docteur Stafford, curé catholique de l'église Saint-Patrick, commença la cérémonie par une admirable prière, dont voici les premiers mots : « Dieu tout puissant et éternel, Père de toutes les nations, abaisse tes regards sur nous, et daigne nous bénir ! »

Nul, parmi les assistants, démocrates aussi sincères assurément que M. Deschanel, ne crut, ce jour-là, renoncer aux idées de l'avenir. Et si, malgré la diversité des races et des confessions, de telles manifestations de la croyance en Dieu sont possibles en Amérique, et paraissent naturelles dans un pays cependant dépourvu de vieilles traditions, pourquoi, au nom de quel principe, en vertu de quelle expérience, serait-elle incompatible avec la forme démocratique, dans un pays, façonné, comme le nôtre, par quinze siècles de christianisme, où la foi est encore si vivace, où les habitudes religieuses sont encore si profondément enracinées ?

...En attendant, nous connaîtrons la grande épreuve de la Séparation, telle que nos aïeux la connurent, en cet An III de la première République dont M. Deschanel a rappelé la mémoire. Il a paru dire que le coup d'Etat du 18 fructidor l'avait seul empêché d'ouvrir une ère de liberté. J'essère l'avoir mal compris. Car la Séparation de l'An III ressemblait, à s'y méprendre, à celle que nous promet la prochaine collaboration de M. Combes et de M. Briand.

J'entends bien que M. Deschanel ne veut pas plus de l'une que de l'autre : sa Séparation, à lui, doit être faite « dans la raison et dans la justice ».

Mais qu'est-ce que la raison? Qu'est-ce que la justice? Si, pour savoir ce que sera la Séparation de M. Deschanel, il faut attendre que tout le monde soit d'accord là-dessus avec lui, avec M. Jaurès et avec le grand Convent, nous aurons le temps, auparavant, de conclure un autre Concordat.

M. Ribot l'a fait entendre à son éloquent ami avec le tact et le sens politique qui distinguent toujours sa pensée. Il lui a dit, retournant contre lui l'exemple de l'Angleterre : « Les libéraux de ce pays ne mettent jamais une réforme dans un programme lorsqu'ils ne se sentent pas en état de la réaliser. »

Et comme, pour panser cette petite blessure, il concédait que la Séparation pourrait, peut-être, le jour où l'état des esprits le permettrait, se faire comme une mesure de pacification, il ajouta : « Mais si elle est faite en pleine guerre contre l'Eglise... »

M. Levraud, toujours prompt à la réplique, l'interrompit aussitôt :

— Ce n'est qu'ainsi, dit-il, qu'elle peut se faire. »

C'est le mot de la situation. M. Levraud a raison et nous aurons la Séparation de M. Levraud.

C'est pourquoi je dis aux catholiques mes frères : Préparez-vous à souffrir, et surtout à combattre !

Le projet Combes

M. Combes a appelé son projet un «contre-projet». De la sorte, il a évité l'obligation de faire signer son travail par le Président de la République qui, paraît-il, avait déclaré qu'il ne le signerait point.

Quoi qu'il en soit, nous sommes enfin en présence d'un texte qui nous permet de connaître l'opinion définitive du gouvernement sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Voici comment l'apprécie M. Georges Lachapelle, dans la *République Française*, qui se déclare lui-même « libre-penseur tolérant » :

Ce texte est à la fois incohérent et monstrueux. Il est infiniment moins libéral que celui de la commission. Les objections qu'on peut lui faire sont donc fort nombreuses. Quelques-unes ont même été déjà adressées à M. Combes par certains membres de la commission qui ne sont guère suspects de cléricalisme. Pour aujourd'hui, nous ne pouvons que signaler quelques-uns des articles du contre-projet de M. Combes qui seraient de nature, s'ils étaient adoptés, à supprimer radicalement en France tout ce qui reste de liberté religieuse et à rendre impossible l'exercice de tous les cultes, aussi bien des cultes israélite et protestant que du culte catholique.

En ce qui touche la « répartition des biens », le rédacteur du contre-projet ministériel s'est servi d'un terme impropre. Il ne répartit rien, il confisque purement et simplement les biens « mobiliers et immobiliers appartenant aux cultes antérieurement reconnus. » Sans doute, les édifices du culte seront mis, à titre gratuit, pendant deux ans, et, à titre de location plus tard, à la disposition des associations qui se formeront pour l'exercice d'un culte. Mais la fortune des fabriques et des consistoires sera bel et bien confisquée par l'Etat qui se chargera ensuite d'en opérer la répartition comme il l'entendra, soit par décret rendu en Conseil d'Etat, soit par un simple arrêté préfectoral.

La commission et M. Briand avaient proposé une solution infiniment plus libérale, puisqu'ils attribuaient aux associations déclarées le droit de répartir elles-mêmes la propriété des fabriques et des consistoires. Le système de M. Combes n'est pas défendable. Il n'y a qu'une manière de trancher les difficultés que soulève le problème de la propriété des édifices du culte : c'est de la remettre aux associations en exigeant d'elles certaines garanties. L'Etat n'a aucun intérêt à s'en emparer et, s'il s'en empare, c'est dans le but évident de pouvoir fermer à sa guise les églises, les temples ou les synagogues.

Conclusion :

Cet ancien prêtre s'est assigné la tâche de détruire l'idée religieuse. Il n'a même pas compris que les Français les plus indifférents et les plus sceptiques en matière confessionnelle se révolteraient contre une persécution aussi basse et aussi audacieuse. Il est le jouet de quelques milliers de francs-maçons ridicules dont le frère Vadecard est un si remarquable échantillon. Mais il s'est grossièrement trompé s'il a pu croire que, parmi les libre-penseurs tolérants, dont nous sommes, comme parmi les protestants et les israélites, il ne se rencontrerait pas assez d'hommes de courage pour s'opposer, en même temps que les catholiques, à ses abominables desseins.

LES MUTUALISTES A L'HOTEL-DE-VILLE

Paris, 31 octobre. — La municipalité parisienne a reçu cet après-midi, à l'Hôtel de Ville, les membres de la Fédération nationale de la mutualité.

A deux heures et demie, les mutualistes étaient introduits dans le salon des Arcades, magnifiquement décoré. M. Pannelier, secrétaire du Conseil municipal, leur souhaite la bienvenue, au nom de l'assemblée communale.

M. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, à son tour, apporte les souhaits de bienvenue du Préfet de la Seine, puis M. Lépine, préfet de police, tient à s'associer à cette réception en prononçant une courte allocution, dans laquelle il a dit :

Si ce n'avait été pour vous faire honneur, le préfet de police eût laissé la garde municipale dans ses casernes. Sans doute, j'ai le devoir de surveiller et d'endiguer les manifestations publiques qui risquent de dégénérer en scènes de désordre; mais hier j'étais bien tranquille. Je savais que ces 30,000 poitrines ne respiraient ni l'envie ni la haine, que ces cœurs ne battaient que pour de généreux sentiments : la prévoyance sociale, la solidarité humaine, la confiance dans la vertu de cette formule sublime : un pour tous, tous pour un.

C'est à la même source que vous avez puisé, messieurs, cette inspiration qui vous est commune à tous, un ardent patriotisme. Nous en avons eu hier l'inoubliable manifestation : quel réconfortant spectacle que celui de tant de bons citoyens venus de tous les coins de France pour constater et fêter les progrès incessants de la mutualité française et saluant de leurs acclamations unanimes le premier magistrat de la République, l'homme qui représente et personnifie le principe de la mutualité et l'idée de patrie !

Un lunch a été ensuite offert aux invités.

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE

Négociations?

Paris, 31 octobre. — La *Patrie* publie la dépêche suivante dont nous lui laissons l'entière responsabilité :

« Rome, 31 octobre. — Le cardinal Mathieu a de fréquentes entrevues avec le cardinal Langénieux et Mgr d'Armaillac. D'autre part, le cardinal Langénieux a eu plusieurs conférences avec le baron de Courcel, chargé d'affaires.

» Toutes ces entrevues et celles du prélat rémois avec Mgr Della Chiesa, substitut du secrétariat d'Etat, démontrent qu'on travaille activement au Vatican. On affirme dans les milieux politiques bien informés que le gouvernement français et le Vatican cherchent un *modus vivendi*.»

Au Vatican. — Examen des conséquences de la séparation

Le *Temps* publie d'autre part, la dépêche suivante :

« Rome, 31 octobre. — On croit savoir dans les milieux ecclésiastiques bien informés, que quelques évêques de France ont adressé au Saint-Siège des projets complets et détaillés sur la réorganisation du clergé au cas où la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait prononcée. La plupart sembleraient recommander le système genevois des cotisations des catholiques, avec versement des sommes recueillies à une caisse diocésaine, qui allouerait à chaque ecclésiastique sa subvention, dont le chiffre serait fixé d'après son âge et sa situation de famille.

» Au Vatican, on réunit tous ces projets pour les étudier. D'après des informations de même source, le Vatican ferait à ce plan général une objection : à savoir que le système en question peut être appliqué dans certains diocèses, mais non dans d'autres, et il émet l'opinion qu'il serait, sans doute, préférable de constituer une caisse nationale. Seulement, il y a encore cette autre objection qu'on rencontrerait peut-être le mauvais vouloir de l'Etat et l'opposition de la loi.»

UN DISCOURS DE M. LOCKROY

Paris, 31 octobre. — Excommunié par le Congrès de Toulouse, M. Lockroy, ancien ministre de la Marine, a répondu, hier, à ceux qui lui avaient lancé l'anathème, par un discours qu'il a prononcé à la fin d'un banquet que lui offraient ses électeurs de la 2e circonscription du 11e arrondissement.

Après avoir rappelé à ses auditeurs que depuis trente ans il combattait avec eux « pour la prospérité d'une République républicaine », et qu'avec eux aussi il avait répoussé la « réaction dynastique et cléricale que cachait le mouvement nationaliste », M. Lockroy a raillé le Congrès de Toulouse.

On m'a exclu de ce Congrès, a-t-il dit; et, qui le présidait? Un ancien boulangiste qui ne m'a pas trouvé assez républicain !

D'où venait cette attaque? de ceux qui s'apercevaient que j'avais vu clair dans l'administration de la marine et dont les rancunes me reprochaient d'avoir imposé au gouvernement une commission d'enquête qui confirme tous les jours les accusations que j'ai portées.

On a voulu atténuer mes accusations en me traitant de dissident, en répandant le bruit que je n'étais pas républicain. Cette calomnie doit tomber sous le coup du ridicule.

Et qui a fait cela? Des hommes qui, aujourd'hui, font concurrence à Pie X; des hommes qui se sont installés dans la République pour y semer la division. »

M. Lockroy rappelle à ses électeurs qu'il a toujours suivi fidèlement leur programme et respecté le pacte qui le liait à eux.

Enfin, après avoir constaté que la politique de M. Combes contre les congrégations n'a pas été faite intelligemment, M. Lockroy expose ses craintes pour le succès des nouvelles entreprises du gouvernement.

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS

Londres, 31 octobre. — Une dépêche de New-York aux journaux constate que malgré que les élections doivent avoir lieu vendredi prochain, le pays tout entier se trouve dans le calme le plus absolu.

La victoire du président Roosevelt est tellement certaine que l'attente du public qui provoque presque toujours des désordres, fait, cette fois, complètement défaut.

ACTUALITE

LES DERNIÈRES CANTINIÈRES

La cantine mobile incompatible avec l'organisation militaire moderne. — Le projet de suppression des cantinières à l'étude. — Le costume des cantinières. — Cantinières décorées.

L'existence des cantinières est fort menacée, tout au moins en tant que « mobilisables ». Et puis ensuite... on les remerciera plus aisément de leurs services sédentaires mêmes. N'anticipons pas ; mais il est acquis et démontré, paraît-il, que la cantine mobile est incompatible avec la rigoureuse organisation militaire moderne.

Qu'on les appelle couramment *cantinières*, ou que parfois on les dise *vivandières*, comme jadis, il semble qu'elles auront sous peu « leur affaire faite ». En tout cas, on va commencer par ne plus voir ces braves femmes, ces femmes « faites soldats », suivre les régiments en marche.

Voilà : nos réformateurs militaires condamnent les cantinières sous prétexte qu'aux manœuvres comme en campagne, leurs voitures produisent de l'allongement dans les convois. Ainsi, la première mesure de suppression se colorera d'un intérêt tactique ; le prononcé de la sentence n'est donc pas douteux ni éloigné. « Le projet est à l'étude », — on sait ce que ce cliché veut dire. Bref, on a pris soin d'obtenir du Comité technique de l'infanterie qu'il se prononçât contre les cantinières afin de couper court à tout plaidoyer en leur faveur.

Mais, expulsées des rangs, ces modestes auxiliaires de la vie rude du soldat, en route, aux manœuvres, à la guerre, laisseront un vide dans l'armée et emporteront des regrets. Un vide, parce que les doublants quelconques, qu'il faudra bien laisser s'installer à leur place auprès des troupes, ne les vaudront pas sous le rapport du dévouement ; des regrets, parce qu'elles appartenaient vraiment à la famille régimentaire.

—×—

A vrai dire, ce n'est plus par le costume militaire que les cantinières représentent une tradition, c'est simplement par leur « militarisation » complète et leur observance stricte du « règlement sur le service intérieur. » Pour le costume, elles n'en portent plus depuis une trentaine d'années, et plus de costume, plus de petit baril aux raies tricolores porté en bandoulière. Mais tant qu'elles survivent, les cantinières, rien que par leur nom, les nous font songer aux uniformes coquets de leurs devancières. Plus ou moins fantaisistes, ces tenues feminines rappelaient par les couleurs et les attributs les corps auxquels elles appartenaient : dans la cavalerie et l'artillerie, aucune cantinière n'omettait les éperons !

Nous nous rappelons avoir vu les grandes élégances des cantinières de la garde impériale : l'une, celle des grenadiers, portait crânement le petit chapeau à claque ; l'autre, celle des zouaves, avait la rouge chéchia, s'épanouissant en arrière sur le chignon ; celle des guides coiffait le fier colbak d'ourson noir à aigrette blanche, etc...

Cela, c'était pour les grands jours, revues et prises d'armes. Mais, tous les jours de la vie, bonne femme de ménage à sa cantine, la cantinière avait un mot maternel pour le conscrit que minait le mal du pays ; elle disposait pour tous les maux de « remèdes de bonne femme » : c'était inoffensif, mais cela contentait le soldat ; c'était l'évocation de ses souvenirs de village. Elles étaient bien « peuple », les bonnes cantinières, aussi étaient-elles populaires. Celle qui passait pour décorer le meilleur vin était — comme feu Mme Grégoire — portée au pinacle !

—×—

Adieu paniers, vendanges sont faites.

Adieu les petits barils cerclés bleu, blanc, rouge.

Les cantinières sont des croyantes : elles ont le culte de l'armée, elles aiment d'abord le régiment — ensuite la gloire des armes, et elles ont la religion du drapeau !

Aidées de ces principes, il leur arrivait à l'occasion — je veux dire au combat — de gagner des médailles militaires, des blessures et même quelques croix d'honneur.

C'est une juste estime que celle du pays de France envers ces femmes méritantes que sont les cantinières, même sans uniforme, de notre armée : mais nous ne serions pas de vrais Français si nous n'avions une admiration rétrospective pour celles qui furent les pimpantes vivandières d'antan.

T. P.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

devant le deuxième Conseil de guerre de Paris

L'audience des témoins
Les généraux Delanne et De Lacroix. — Le colonel Hache. — Le capitaine Lambling

Paris, 31 octobre. — La sixième audience du Conseil de guerre est ouverte à midi et demi.

Le président fait donner lecture d'une lettre de M. Manoël Saumane, procureur général à Douai, précédemment procureur de la République à Nice.

Dans cette lettre, M. Manoël Saumane conteste quelques déclarations du capitaine François. Il était bien procureur de la République à Nice au moment de l'arrestation de Wessel, mais il n'eut pas à faire saisir les pièces dont a parlé le capitaine François et ne les remit pas davantage au capitaine Frisch, qu'il déclare n'avoir jamais vu.

M. Nogier, ancien commissaire central, ajoute-t-il, pourra sans doute rétablir les faits, lorsque le Conseil de guerre l'entendra.

Le général Delanne, qui, en 1899, était sous-chef d'état-major et délivra l'autorisation de prélever sur la caisse de réserve 20.000 francs sur les 25.000 francs remis à Austerlitz, est entendu. Il déclare que le service des renseignements n'était pas dans ses attributions, et qu'il ne peut donner sa signature qu'en l'absence des généraux de Lacroix et Brault. En tout cas, il n'a plus aucun souvenir de cette affaire, et le nom d'Austerlitz ne lui rappelle rien.

Le général de division de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée, dépose ensuite :

Le général de Lacroix avait, en 1899, le deuxième bureau dans ses attributions. Il n'a aucun souvenir d'avoir été mêlé aux négociations de l'affaire Austerlitz ; c'est le général Brault qui s'était réservé de traiter ces sortes d'affaires ; cependant, le général de Lacroix a conservé le souvenir qu'Austerlitz était très exigeant et qu'on avait le plus grand intérêt à le conserver. Il se rappelle avoir vu un grand nombre de documents fournis par Austerlitz.

Après une suspension d'audience, on entend le colonel Hache, commandant le 121e régiment d'infanterie, qui dirigea la section des renseignements à partir du 15 septembre 1899. Il indique que le registre des dépenses courantes était arrêté à la fin de chaque mois, et qu'une fois les mensualités payées,